

Compte-rendu du comité technique ministériel du 2 JUIN 2020

Ce nouveau CTM était présidé par Madame Sophie DELAPORTE Secrétaire générale du Ministère de l'agriculture.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET, Anaïs VILLAIN, Thierry ELEOUET, Xavier SIMON et Sabine STOECKLIN

« On nous balade »

L'unique point inscrit à l'ordre du jour de ce CTM était l'avis concernant **les lignes directrices de gestion (LDG)** pour sa partie « promotions ». Cependant, après plusieurs réunions de CTM consacrées à l'unique sujet du COVID, **FO Agriculture** a jugé indispensable de poser à ce CTM un certain nombre de questions importantes restées sans réponses.

Situation à l'Île de la Réunion : suite au suicide d'un agriculteur qui devait faire l'objet d'un contrôle, FO Agriculture a interpellé l'administration sur la situation « explosive » à la Réunion où un collègue est malmené par un journaliste (nom de l'agent cité dans un journal). Ceci a entraîné des actes malveillants contre le service et des menaces de mort proférées à son encontre. FO Agriculture demande à l'administration (DAAF – MAA) de réagir très vite pour assurer la sécurité des collègues en poste et notamment porter plainte contre le journaliste suite aux propos inacceptables qui ont été tenus ce que la note de service agressions, n° SG/SRH/SDDPRS/2016-336 du 20 avril 2016, prévoit.

Ordre du jour

LDG promotion et valorisation des parcours pour les corps de catégories A, B, C propres au MAA et les corps interministériels à gestion ministérielle :

Même s'ils combattent toujours la décision de suppression des CAP, les représentants de **FO Agriculture** ont participé aux différentes réunions du groupe de travail sur l'élaboration des lignes directrices de gestion promotion et valorisation des parcours. Ils considèrent avoir été entendus par les amendements retenus.

Plusieurs points restent néanmoins à éclaircir :

Conditions et modalités d'accompagnement des agents par les représentants du personnel

L'administration sera à l'écoute des organisations syndicales pour accompagner les collègues dans la défense de leurs dossiers. Cette démarche d'échanges entre

l'administration (RH du MAA) et les organisations syndicales pourra se faire en visio ou en présentiel.

L'égalité femmes / hommes au sein des structures

- Plusieurs outils sont mis en place, avec notamment la saisie de la haute fonctionnaire chargée de ce sujet en vue de la préparation d'un plan d'actions ministériel pour réduire les inégalités hommes/femmes (dans les deux sens).
- Il est important de progresser significativement sur ce point. Il est également inscrit, dans les LDG, que les IGAPS pourront être amenés à ne pas respecter l'ordre proposé par les services afin de respecter l'égalité hommes-femmes au niveau national.

Postes dans les secteurs prioritaires en difficulté (point 3.3 des LDG)

La DGAFP ne voulait pas que soit inscrite, dans le document, l'automaticité qui permettrait à un agent, postulant sur un poste prioritaire et s'engageant à y rester une durée minimum, d'obtenir une promotion ou un avancement. Suite à l'intervention de **FO Agriculture** en séance, la rédaction du texte est renforcée dans cette direction, tout en sachant que cela s'applique déjà aujourd'hui.

La rédaction du point 3.3 (prendre en compte les affectations dans les secteurs connaissant des difficultés de recrutement) est modifiée en séance avant le vote.

L'équilibre entre les modes de promotion

- Une analyse corps par corps sera faite afin de déterminer le pourcentage de promotion entre la liste d'aptitude et l'examen professionnel (promotion de corps, avancement de grade).

- L'âge ne peut être un élément évoqué pour justifier une décision de l'administration.

Diffusion de la liste des promovables aux OS

La DGAFP n'ayant pas opposé de refus, les listes des agents promovables seront diffusées annuellement aux organisations syndicales, sauf pour les corps des IPEF et administrateurs civils, ces derniers non gérés directement par le MAA.

Vote

FO Agriculture est opposée au principe des LDG mais le travail en amont a permis la prise en compte de la plupart de nos remarques et contributions.

FO Agriculture abstention (3) - FSU CONTRE (4) - CGT-SUD contre (2) - UNSA abstention (3) - AdT abstention (1) - CFDT abstention (2)

Questions diverses

Absence de dialogue social

L'administration se défend en indiquant que 6 réunions informelles (format CTM), 2 CTM formels et un CHSCTM réunis 2 fois par mois ont été les lieux du dialogue avec les OS. Elle rejette la responsabilité des actions de boycott sur certaines OS.

Pour **FO Agriculture** : l'administration doit s'interroger sur les façons dont elle mène le dialogue social. Nous ne sommes pas là que pour écouter ou cautionner, ni pour nous faire « balader ». Ce n'est pas le rôle des instances et des représentants du personnel. Pour exercer notre mandat de représentant des personnels, nous avons besoin d'examiner et d'analyser les documents en amont, éventuellement de retourner vers nos mandants pour pouvoir intervenir en séance.

Prime exceptionnelle

L'administration dit entendre **FO** sur ce sujet, mais le décret a été publié et il ne va pas dans son sens. Il stipule, selon la présidente, que les agents, non exposés à un surcroît d'activité, ne sont pas concernés.

L'enveloppe attribuée à chaque ministère n'est pas connue et se ferait sans abondement initial de la masse salariale, mais avec une probable réévaluation en fin d'année.

Un dernier recensement est en cours et les agents concernés devraient voir ces conclusions sur la paye du mois d'août. Entre temps, il y aura eu une harmonisation interministérielle.

Pour **FO Agriculture**, ces conditions ne sont pas conformes aux annonces initiales qui englobaient tous les salariés qui avaient, par leur présence, continué à faire fonctionner la France. Nos collègues concernés par les plans de continuité d'activité, en abattoir mais pas uniquement, ont légitimement exprimé leur attente. Une lecture trop restrictive des textes réglementaires, qui encadrent cette mesure, ne pourra conduire qu'à faire de très nombreux frustrés et mécontents. L'idée de cette prime n'aboutira qu'à détériorer l'ambiance dans les services et à démotiver les agents. La question fondamentale qui dépasse largement le cadre de la crise provoquée par le COVID 19 est une réelle revalorisation des salaires au sein de la fonction publique.

Télétravail

Le MAA a investi dans de nombreux matériels et logiciels pour répondre à l'urgence de la situation sanitaire et aux besoins des agents. Le MAA va continuer à poursuivre l'équipement des agents en privilégiant désormais les ordinateurs portables aux stations fixes.

FO Agriculture a demandé et obtenu la mise en place d'un groupe de travail à l'automne afin d'étudier les nouvelles modalités de télétravail prévues par les nouveaux textes réglementaires (décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature).

En parallèle, afin d'adapter le management aux nouvelles modalités de travail, le MAA proposera des formations d'accompagnement des managers.

La feuille de route sociale

Elle devra préciser les thématiques des prochains groupes de travail notamment sur :

- la rupture conventionnelle (prévue fin juin) ;
- la gestion de la crise COVID 19 - retour expérience ;
- le premier bilan sur la mise en place des LDG mobilité (à l'automne) ;
- le RIFSEEP des directeurs (à l'automne).

Réponses de la DGER

La crise a impacté l'enseignement agricole. La mobilisation des équipes à tous les niveaux pour assurer la continuité pédagogique a été sans précédent. Elle s'est appuyée sur 5 principes : préserver la santé des apprenants et des agents ; prendre des décisions en cohérence avec l'éducation nationale ; prendre en compte les spécificités de l'enseignement agricole ; maintenir le dialogue social, au niveau national (CTEA, CNEA) ou local (CoHS) ; laisser la subsidiarité au niveau des établissements.

Une nouvelle note de service encadre la mise en place de la 2^e phase du déconfinement. Les DRAAF sont amenées à faire remonter régulièrement la situation des établissements.

La quasi-totalité des plans de reprise de l'activité ont été adoptés. Tous les directeurs se sont mobilisés pour solliciter l'avis d'un médecin (médecin de prévention ou médecin libéral) pour la réouverture des internats.

En ce qui concerne les stages, cette question a été tranchée au cours de la première phase, suite à la demande des familles et à celle des familles professionnelles. Cela a fait l'objet d'un avenant « conditions sanitaires » dans les conventions de stages.

Concernant la DGH et la demande de son gel, c'est le schéma d'emploi qui s'impose à nous. Il est lié à l'augmentation espérée des effectifs à la rentrée 2020. Des heures supplémentaires ont été mobilisées pour appuyer la continuité pédagogique.

La situation budgétaire des établissements varie de l'un à l'autre. Le soutien du CGAAER a été mis en place. Les DRAAF y veillent de près.

La DGER participe à la mobilité mais c'est le SRH qui est le responsable du processus. Elle apporte des réponses sur des points particuliers.

Autres questions enseignement agricole

Intégration des personnels du lycée Le Haillan : suite au CTM du 29 avril, la SG informe que tous les personnels contractuels de ce lycée privé, qui intègre le lycée public de Bordeaux Gironde, seront intégrés dans les corps de PCEA ou de PLPA, y compris les contractuels de 3^e catégorie, comme l'ont demandé les syndicats.

Concours enseignants : il n'y aura pas d'épreuves orales

Mobilité des ACEN : la note de service est parue.

Pour **FO**, la question des postes réservés aux stagiaires reste à éclaircir.

Reclassements des enseignants : pour qu'il n'y ait pas d'impact sur les promotions, les CAP des PCEA et des PLPA ont été reportées afin que les retards de reclassements des enseignants liés au passage à RenoiRH soient apurés.

ISOE : la part variable de l'ISOE est mensualisée depuis janvier. Les corrections seront faites en juin.

Remplacement des infirmières :

A chaque fois qu'une personne clef est amenée à être absente, une solution est mise en place.

Réponses de la DGAL

Situation dans les abattoirs :

Les mesures de protection des services d'inspection en abattoirs sont la priorité et ne peuvent se dissocier de la protection des agents d'abattoir.

- 2100 inspecteurs (dont 446 agents réservistes) ont permis d'assurer les missions d'inspection durant le confinement.
- Un courrier du ministre a été envoyé aux industriels et aux préfets afin de faire respecter les règles de protection des agents.
- A ce jour, les masques sont livrés.
- Les FAQ sont mises à jour régulièrement.
- Un questionnaire a été envoyé aux directions départementales le 20 avril et début mai.

Cette enquête a révélé certaines difficultés et des départements ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique. En matière d'effectifs, 20 % des sites restent tendus et les effectifs de réserve ont pu être mobilisés.

- Depuis le 11 mai, des « clusters » ont été identifiés sur des sites d'abattoirs. L'administration en a fait un bilan détaillé, dont il ressort que sur les 276 cas confirmés en abattoirs et ateliers de découpe, un seul agent du MAA a été contaminé.
- Des problèmes de respect des mesures barrières sont identifiés notamment dans les locaux annexes. La communication sur chaîne constitue également une difficulté majeure, d'où la mise en place des fiches de bonnes pratiques.
- Un suivi de réapprovisionnement des masques est fait régulièrement afin d'éviter toute pénurie. Les masques sont portés sur chaîne mais pas toujours dans les locaux annexes.
- Concernant l'utilisation des visières, elles ne peuvent pas se substituer aux masques et posent souvent un problème de buée.

Médecine de prévention :

L'administration n'est pas en mesure de donner le nombre d'établissements en pénurie de médecin de prévention. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

Bilan ZUS (zones urbaines sensibles)

L'administration n'est toujours pas en mesure de présenter le bilan tel qu'il était prévu avant la crise.

Les derniers protocoles transactionnels vont être envoyés au mois de juin. Les reclassements sont en cours.

Pour les agents n'ayant pas déposés leur dossier à temps, l'administration précise qu'il est trop tard pour pouvoir bénéficier du protocole.

Ce dossier sera clos avant la fin de l'été, à l'exception de ceux qui ont saisi le tribunal.

Aïd El-kebir

La présidente souligne que l'organisation de l'Aïd pour 2020 sera faite dans des conditions particulières. Une note en signature au ministère de l'intérieur sera publiée très prochainement. Si la situation sanitaire devait évoluer négativement, la note sera revue. La sécurisation des sites devra être effective et ne sera pas effectuée par les agents du MAA. Des services d'ordre pourront être mis en place si nécessaire.

En cas de manquement, le préfet pourra arrêter les abattages pour non-respect des règles.

SEA

Le MAA a identifié un besoin complémentaire d'une centaine d'ETP (contractuels) et a porté cette demande auprès de la DGAFP, mais n'a aucune garantie de réponse positive à ce jour.

Congés, RTT et ASA

- Les ASA pour garde d'enfants sont reconduites si les écoles ne peuvent pas les accueillir.
- Pour les vacances scolaires d'été : la doctrine ministérielle n'est pas arrêtée concernant les gardes. Les centres de vacances vont rouvrir mais les capacités d'accueil sont encore incertaines.
- Agent vivant avec une personne vulnérable : la DGAFP a été interrogée sur ce sujet. La question sera réabordée ce mercredi lors d'une réunion des DRH. Dans l'attente d'une directive DGAFP, le MAA adoptera la position de la sécurité sociale : « *je suis conjoint, je vis avec une personne vulnérable il faut que je puisse justifier à l'administration que je sois en retrait par rapport à la situation.* » »

Questions RH :

- Plusieurs retards ou anomalies ont été signalées en matière de traitements, indemnités, primes AID, heures de nuits, salaires d'agents contractuels, reclassement des enseignants ...
L'administration n'a pu opérer des régularisations car la DGFIP a simplifié au maximum le paiement des salaires en effectuant des reconductions de paye pendant le confinement jusqu'à avril.
- Paye de mai : quelques régularisations ont été effectuées sur des salaires de contractuels.
- Les autres rattrapages se feront en juin, juillet et août.

Mesures exceptionnelles sur les campagnes de contrôle

DGPE :

Campagne contrôle

Sujets de la PAC : reprise des contrôle EMMC et animaux (rattrapage en juin).

Campagne télédéclaration PAC : les contrôles vont bientôt commencer (non documentaire) pas de retard.

DGAL :

Instruction technique le 19 mai pour donner les orientations et priorité des services dans le domaine du 206 avec les moyens disponibles mais pas de moyens supplémentaires.

Statistiques :

Pas de retard sur ce champ là, pas de moyens supplémentaires.

Agents atteints COVID

96 agents atteints en AC ou SD MAA. Pour les DDI, le MI n'a, à ce stade, fourni que des statistiques générales interministérielles.

L'éligibilité aux frais de repas

Elle sera effective pour les agents qui avaient accès à un restaurant administratif avant la crise.

Présentiel à la reprise

Objectif du SG ministère : 50% de présentiel d'ici fin juin.

RIFSEEP

Fin 2019, les primes n'ont pas été notifiées du fait d'un dysfonctionnement de RENOIRH

La notification 2020 sera faite en fin d'année et les recours seront possibles sur les deux années (2019 et 2020).

Les dossiers seront autant que possibles régularisés.

Pour la bascule des TSMA et IAE, l'administration va régulariser autant que de possible l'ensemble des dossiers, mais comme pour chaque corps, il pourra subsister quelques erreurs qui seront régularisées par la suite. Les classements de groupe seront notifiés aux agents en fin d'année. Ils pourront si besoin exercer leur droit de recours dès réception.

Forfait mobilité durable

Une note sortira en juin avec effet rétroactif.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

